

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU  
MRC DES BASQUES**

**10 juin 2019**

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi le 10 juin 2019, à laquelle étaient présents :

Monsieur            Alain Bélanger  
  
Mesdames            Louiselle Rioux  
                          Tania Gagnon-Malenfant  
                          Nancy Gagné  
  
Messieurs            Frédéric Bastille  
                          Frédéric Leblond  
                          Jean-Claude Caron

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Alain Bélanger, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire Alain Bélanger ouvre la séance par une pensée du jour.

**2019-06-098**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé tout en retirant les points suivants:

- 8.2 Résolution - adoption du règlement numéro 428 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipements et des véhicules outils
- 8.3 Résolution - sélection des paramètres de conception relatifs au projet de reconstruction du pont de la traverse entre le rang de la Rallonge Est et le rang 8
- 12.1 Contributions et adhésions par la municipalité

Et tout en ajoutant les points suivants:

- 13.1 Résolution - acquisition de boyaux incendies pour le Service de sécurité Incendie
- 13.2 Résolution - engagement de l'entreprise « Les Aménagements Lamontagne » pour la fourniture et l'application d'abat poussière liquide
- 13.3 Résolution - Soupers Humour 2020
- 13.4 Résolution - acquisition d'une camionnette de services pour le Service d'entretien estival du réseau routier
- 13.5 Résolution - Réfection de ponceaux dans les rangs

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-099**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE MAI 2019**

Il est **PROPOSÉ** par M. Jean-Claude Caron  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019 et celui de la séance spéciale du 3 juin 2019 soient et sont adoptés tel que déposés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **CORRESPONDANCE**

La correspondance est passée en revue.

**2019-06-100**

### **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE MAI 2019**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 3.1 du *Règlement no 314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, le trésorier a déposé aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu la liste des chèques émis et la liste des comptes payés en date du 31 mai 2019;

**ATTENDU QUE** le trésorier a également déposé aux membres du conseil de la municipalité la liste des comptes qui restent à payer pour le mois de mai 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 31 mai 2019 totalisant la somme de 98 691.14 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

**D'APPROUVER** la liste des comptes qui restent à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2019, pour un montant de 50 671.26 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

**QUE** le trésorier soit et est autorisé à émettre les chèques en paiement des comptes qui restent à payer et ce, en imputant les sommes nécessaires à même les codes budgétaires appropriés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les listes de comptes précitées.

---

Daniel Dufour, secrétaire-trésorier

**2019-06-101**

### **RÉSOLUTION - MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL**

**ATTENDU QU'**il faut tenir compte des vacances estivales susceptibles d'affecter les activités régulières du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

De modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil pour juillet 2019 en changeant la date du 8 juillet pour la date du 15 juillet 2019;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-06-102

**RÉSOLUTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 427 AYANT POUR  
OBJET D'AJOUTER DANS L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 410  
DE NOUVELLES INTERDICTIONS DE STATIONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu juge opportun d'adopter un nouveau règlement destiné à préciser de nouvelles interdictions de stationnement;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Code municipal du Québec, l'abrogation ou la modification d'un règlement ne peut se faire que par un autre règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 13<sup>e</sup> jour du mois de mai 2019, le directeur général déposait pour étude et consultation le projet de règlement numéro 427 ayant pour objet d'ajouter dans l'annexe 1 du règlement numéro 410 de nouvelles interdictions de stationnement;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres présents du Conseil municipal confirment unanimement avoir pris connaissance du projet de règlement numéro 427 et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents:

**D'ADOPTER** tel que déposé le règlement numéro 427 ayant pour objet d'ajouter dans l'annexe 1 du règlement numéro 410 de nouvelles interdictions de stationnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-06-103

**RÉSOLUTION - MANDAT OCTROYÉ À L'ENTREPRISE CAMILLIEN  
CHARRON (1992) INC. - TRAVAUX ÉLECTRIQUES AU CENTRE SPORTIF  
JEAN-CLAUDE-BÉLISLE POUR LE RACCORDEMENT D'UNE  
GÉNÉRATRICE TEMPORAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a l'obligation d'assurer le respect du règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et la mise en disponibilité des moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité de ses citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a confirmé en date du 2 avril 2019 une subvention de 10 000 \$ à l'égard du volet 2 du programme de soutien financier des actions de préparation aux sinistres;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Camillien Charron (1992) inc. a déposé une soumission en date du 3 juin 2019 pour des travaux électriques au Centre sportif Jean-Claude-Bélisle destinés au raccordement d'une génératrice temporaire en cas de panne électrique prolongée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu accorde le contrat de réalisation des travaux électriques en lien avec le projet susmentionné à l'entreprise Jean-Claude-Bélisle selon sa soumission du 3 juin 2019 s'élevant à 7 725.00 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-104**

**RÉSOLUTION - MOUVEMENT DU PERSONNEL**

**CONSIDÉRANT** les besoins de main d'œuvre pour la période estivale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la municipalité approuve l'engagement de Mlle Kathy Thériault à titre d'aide-horticultrice (projet étudiant rémunéré à 14.00 \$/heure) à partir du 18 juin 2018;

**QUE** la municipalité accepte de porter le nombre de journées de vacances attribuées à M. Daniel Jalbert à vingt (20) considérant son ancienneté (35 années de services), ajustement applicable aux vacances payables à partir du 1er mai 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**RÉSOLUTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 428 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES OUTILS**

Point reporté

**RÉSOLUTION - SÉLECTION DES PARAMÈTRES DE CONCEPTION RELATIFS AU PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE LA TRAVERSE ENTRE LE RANG DE LA RALLONGE EST ET LE RANG 8**

Point reporté

**2019-06-105**

**RÉSOLUTION - APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2019 DE L'OFFICE D'HABITATION DES BASQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'Habitation du Québec a produit un rapport d'approbation du budget 2019 de l'Office d'Habitation des Basques en date du 6 février 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a approuvé en date du 11 mars 2019 le budget de l'Office d'Habitation et s'est engagé à assumer sa quote-part établie à 1 926 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'Habitation du Québec a transmis en date du 21 mai 2019 un rapport d'approbation des prévisions budgétaires révisées pour l'Office d'Habitation des Basques en raison d'une hausse des intérêts à assumer sur la dette à long terme de même que la hausse de l'amortissement sur la dette;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné  
Et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu approuve les prévisions budgétaires 2019 révisées de l'Office d'Habitation des Basques telles qu'indiquées au rapport d'approbation

de la SHQ daté du 21 mai 2019, lequel porte à 2 188 \$ la portion du déficit à couvrir par la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**RÉSOLUTION - CONTRIBUTIONS ET ADHÉSIONS PAR LA MUNICIPALITÉ**

Point reporté

**2019-06-106**

**RÉSOLUTION - ACQUISITION DE BOYAUX INCENDIES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'un incendie, un minimum de boyaux est requis afin d'intervenir efficacement;

**CONSIDÉRANT QU'**annuellement, un essai de conformité est réalisé sur chaque boyau et selon l'évaluation, soit des réparations ou des remplacements obligatoires sont effectués;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du capitaine du Service de sécurité incendie formulée dans son courriel adressé au directeur général et datée du 10 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST **RÉSOLU** À L'UNANIMITÉ, tel que **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Caron

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat de boyaux pour un montant de 8 500 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-030-00-000 Immobilisations – sécurité publique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-107**

**RÉSOLUTION - ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE « LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE » POUR LA FOURNITURE ET L'APPLICATION D'ABAT POUSSIÈRE LIQUIDE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité entend octroyer un contrat de fourniture et d'épandage d'abat poussière liquide;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de prix a été formulé auprès de deux fournisseurs d'abat poussière liquide;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise « les Aménagements Lamontagne » a soumis une confirmation de prix en date du 16 mai 2019, pour la fourniture et l'épandage d'abat poussière liquide, soit pour un prix de 0.339\$/litre plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal de Saint-Jean-de-Dieu accepte la soumission de l'entreprise « les Aménagements Lamontagne » pour la fourniture et l'épandage de 56 000 litres d'abat poussière liquide (chlorure de calcium liquide 35% conforme à la norme BNQ

2410-300) au prix de 0.339\$/litre, pour un montant maximal de 20 000 \$ taxes incluses;

**QUE** chaque épandage se fera sur une distance maximale de 20 kilomètres sur une largeur maximale de 3.66 mètres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-108**

**RÉSOLUTION - SOUPERS HUMOUR 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le Souper Humour est un succès, année après année, allant jusqu'à refuser des entrées;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition d'intégrer 2 soupers humour à la programmation annuelle des spectacles a été débattue et reçoit une évaluation positive de la part de décideurs du Comité des loisirs de Saint-Jean-de-Dieu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu autorise la tenue de deux(2) soupers humours en 2020 soit un premier en mai 2020 et un second à l'automne 2020 pour des cachets cumulatifs avoisinant les 14 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-109**

**RÉSOLUTION - ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE DE SERVICES POUR LE SERVICE D'ENTRETIEN ESTIVAL DU RÉSEAU ROUTIER**

Sur **PROPOSITION** de Mme la conseillère Nancy Gagné,  
Il est **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**D'ACQUÉRIR** une camionnette usagée chez Bérubé Chevrolet Cadillac Buick GMC ltée répondant aux caractéristiques suivantes;

**QUE** le véhicule est un Chevrolet Silverado 1500 de l'année 2010;

**QUE** l'odomètre indique un kilométrage de 145 581 km;

**QUE** le prix maximal de vente autorisé est de 7 500 \$ plus taxes;

**QUE** le conseil municipal mandate M. Normand Morency, trésorier, pour signer tous les documents relatifs à l'acquisition de ladite camionnette et à son immatriculation

**QUE** le paiement de cette transaction soit et est tiré du fonds de roulement dont le remboursement est prévu sur un (1) an à savoir en 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-110**

**RÉSOLUTION - RÉFECTION DE PONCEAUX DANS LES RANGS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'état de plusieurs ponceaux requièrent une intervention immédiate à savoir une réparation ou un remplacement complet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission numéro 82 soumise par Les Entreprises Jean D'Auteuil au montant de 9 213.00 \$ plus taxes prévoyant :

- Remplacement d'un ponceau dans le rang Bastille
- Remplacement d'un premier ponceau dans le rang de la Rallonge
- Réparation d'un deuxième ponceau dans le rang de la Rallonge

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission numéro 83 soumise par Les Entreprises Jean D'Auteuil au montant de 1 725.00 \$ plus taxes prévoyant :

- Réparation d'un ponceau dans le rang 4

**QUE** les dépenses rattachées à ces interventions soient et sont couvertes par les surplus accumulés non affectés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-111**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la séance soit levée. Il est 20h50.

\_\_\_\_\_  
Alain Bélanger,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Dufour,  
Directeur général

